

COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI

AGEFOS PME - CGM

DU 3/03/2015

COMPTE-RENDU

Présents : 4

Collège employeurs : 2

UNIC René ANELOT

CSNP Philippe BOSSEBOEUF

Collège salariés : 2

FO Livre Michel BARRE

FILPAC CGT Roger LECOMTE

Absent : 0

Collège employeurs : 0

Collège salariés : 0

Assistaient à la réunion :

Directeur Bernard TRICHOT

Resp. Administ. et Financière Evelyne MOUCHARD

Resp. Coord. Administ. et Pédagogique Mariama BEGUILTE

La séance est ouverte à 10h00 par le Président Roger LECOMTE.

Approbation du compte-rendu de la CPS du 22/1/2015

Le projet de compte-rendu sera modifié comme suit :

P.6 - Collecte des contributions : ...~~0,010%~~ 0,10% MS

Aucune autre correction n'étant demandée, le projet de compte-rendu de la réunion de CPS du 22 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

Contrôle budgétaire à fin décembre 2014

E. MOUCHARD précise que ce contrôle budgétaire est quasi définitif, mais il manque encore quelques factures et des conventions à valoriser pour clore l'exercice.

La majorité des réalisations enregistrées à fin décembre affichent des économies sensibles (salaires et charges, frais de déplacement, communication, collecte, locaux, honoraires, charges des régions, amortissements, ...), ou s'inscrivent dans le respect des postes budgétaires (informatique, paritarisme). Seul le poste « mesures d'accompagnement » présente un écart déficitaire (-22 624 € soit 75,41% du budget).

Les charges refacturées par l'IDEP présentent un résultat de -762 878 €, contre - 750 000 € budgété (101,72%).

Au final, le montant des réalisations à fin décembre 2014 totalise 2 305 645 €, soit 85,39% du budget révisé (2 700 000 €).

Point sur la situation de la trésorerie à fin janvier 2015.

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie générale au 31 janvier 2015 (remis en séance). Principaux postes commentés :

<u>Trésorerie au 31/01/2015</u> :	2 738 183 €
Décaissement TTC du 1 au 28/02/2015 :	- 2 541 164 €
Encaissements TTC du 1 au 26/02/2015 :	3 314 713 €
<u>Trésorerie prévisionnelle au 26/02/2015</u> :	3 884 847 €
<i>EFF dénouement 2013-2014</i>	3 820 279 €
<i>EFF dénouement 2015-2016</i>	2 659 382 €
<i>Total dénouement EFF</i>	6 479 660 €

Présentation du rapport d'évaluation du processus d'intégration mené par l'audit interne du Siège national.

B. TRICHOT présente le document remis en séance, précisant que cet audit a été réalisé par les équipes du siège à la demande de la Commission Audi et du Conseil d'administration national (7 juillet 2014). L'audit s'est déroulé au sein de l'EGD, le 20 octobre 2014.

Les principales remarques concernent l'intégration des écritures comptables, les modalités de double signature paritaire sur les règlements, les conditions d'auto-contrôles et le relèvement des anomalies, le positionnement de l'EGD sur les encours anciens relatifs aux subventions.

Dans l'attente d'un échange sur les conclusions de ce rapport avec la présidence et la DG, les membres de la CPS remarquent les attentions particulières de l'auditeur quant au format de l'EGD (cf. *contexte d'intervention et recommandations générales*) et ses limites de fonctionnement en regard de la législation en cours. Ces points devront être éclairés par le siège.

Présentation de la refonte de l'outil CGM Net (collecte, demande de prise en charge).

E. MOUCHARD fait une présentation vidéo projetée de l'outil d'information dématérialisée mis à disposition des adhérents.

M. BEGUITE remet en séance un projet de DPC Période de professionnalisation formaté pour CGM Net.

Cette présentation reçoit l'approbation des membres de la CPS.

Présentation de l'opération collecte 2015.

E. MOUCHARD remet un schéma de la procédure de collecte. Les opérations, de la réception des bordereaux jusqu'à la validation pour envoi des reçus libératoires, sont décrites par liste de tâches à effectuer.

Il est précisé que la collecte est organisée en interne, avec les équipes de l'EGD, du 2 au 13 mars, ce qui nécessite une organisation restreinte des appels téléphoniques entrants.

Seules deux personnes renforcent le dispositif de manière temporaire (traitements chèques, informations, anomalies).

Suivi des dispositifs de professionnalisation, à fin février 2015.

1 / Périodes de professionnalisation :

6 actions de formation, soit 2 682 heures et 52 302 € engagés se décomposent comme suit :

- 1 dossier relève d'entreprises employant moins de 10 salariés (19% des montants engagés), dont 0 action prioritaire CPNE,
- 5 dossiers relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus (81% des montants engagés), dont 2 actions prioritaires CPNE,
- 2 dossiers visent l'obtention d'un CQP.
- Répartition dossiers / secteur : 83% Imprimerie, 0% RBD, 17% Sérigraphie, 0 % Routage, 0 % autre.

2 / Contrats de Professionnalisation :

19 contrats de professionnalisation, soit 11 025 heures et 167 227 € engagés.

- 9 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés, soit 51 % des montants engagés.
- 10 contrats relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus, soit 49 % des montants engagés.
- 5 contrats visent l'obtention d'un CQP, 7 contrats en CDI.
- Répartition contrats / secteur : 89% imprimerie, 0% RBD, 5% Sérigraphie, 5% Routage, 0% Autre.

Examen des dossiers :

Un dossier documentaire qui expose les éléments synthétiques de chaque projet est remis aux membres de la commission.

- Voir le tableau des décisions de la commission.

Informations et questions diverses :

Budget initial prévisionnel 2015 : B. TRICHOT présente le courrier adressé aux Président et Vice-président relatif aux budgets d'engagements proposés par la SPP. Ceux-ci ont été adoptés par le CAN le 20 janvier 2015, sous réserve de la réalisation des ressources prévisionnelles indiquées dans la proposition de budget.

Absence de Mme Valérie BOBIN : B. TRICHOT indique que l'absence de Mme BOBIN durant son congé maternité du 1^{er} mars au 1^{er} décembre 2015, fera l'objet d'une répartition de tâches et missions sur Mmes LOPEZ et BOUTENEIGRE. Elles-mêmes seront soutenues dans leurs missions de proximité par des renforts temporaires durant cette période.

Continuité de l'offre de services AGEFOS PME : B. TRICHOT fait lecture de la lettre générale n° 2015/01 relative aux modalités de versements de contributions volontaires à compter du 1er janvier 2015 et l'adaptation des PFS (participation frais de services).

Incompatibilité et interdiction de cumul des mandats : B. TRICHOT fait lecture de la lettre générale 2015/02 relative à l'interdiction de cumul des mandats d'un administrateur d'OPCA. Ces dispositions ne concernent pas les membres de SPP.

Statuts nationaux annexés à l'accord du 6 juillet 2011 relatif à l'accord national constitutif d'AGEFOS PME : B. TRICHOT fait une lecture commentée des nouvelles dispositions des statuts nationaux, attirant l'attention sur l'art. 9 relatif aux sections professionnelles paritaires et aux établissements de gestion dédiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président R. LECOMTE remercie les participants et lève la séance à 13h00.

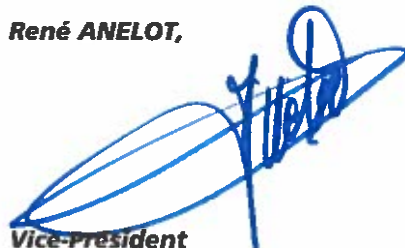
Adopté le 2 avril 2015

Roger LECOMTE,



Président

René ANELOT,



Vice-Président

